

Le CEPD enquête sur ChatGPT, une entreprise de l'Union européenne

Le Comité européen de la protection des données (CEPD) va créer un groupe de travail pour examiner les outils d'IA tels que ChatGPT. Cette décision révèle la volonté des délégués européens à la protection des données d'établir des règles plus strictes pour l'utilisation de l'IA. Les autorités italiennes ont interdit ChatGPT, car OpenAI n'a pas pu prouver que la vérification de l'âge des utilisateurs était opérationnelle, et que les modèles qui sous-tendent l'outil d'IA ont été entraînés avec des données provenant de citoyens italiens à leur insu. D'autres pays européens pourraient prendre des mesures comparables, comme l'explique Ulrich Kelber, le commissaire fédéral à la protection des données et à la liberté d'information en Allemagne. L'Espagne a également annoncé qu'une interdiction pourrait se profiler si les experts locaux parviennent à la conclusion que ChatGPT viole le règlement européen sur la protection des données (EU-DSGO).

Le groupe de travail de l'EDPB vise à promouvoir la coopération et l'échange d'informations entre les différentes autorités de protection des données, et les États membres espèrent également aligner leurs positions politiques. L'objectif n'est pas de punir les propriétaires d'OpenAI ChatGPT ou d'édicter des règles, mais plutôt de créer des lignes directrices rendant l'utilisation de l'IA plus transparente. L'Union européenne travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau cadre juridique pour l'IA, qui permettra non seulement de tirer parti des possibilités offertes par cette technologie, mais aussi de renforcer la

confiance en son utilisation. L'objectif de la Commission européenne est de porter les investissements privés et publics dans l'IA à 20 milliards d'euros par an.

Le Parlement européen souhaite établir les réglementations les plus strictes au monde en matière d'utilisation de l'IA, malgré la complexité de la mise en place d'un tel ensemble de règles encadrant l'IA. Il prévoit notamment d'obliger les développeurs d'IA à divulguer les données qu'ils utilisent pour entraîner leurs algorithmes et leurs modèles, d'interdire la reconnaissance faciale utilisant l'IA dans les espaces publics, et de tenir les fabricants d'IA responsables de l'utilisation abusive de leurs solutions, et non les utilisateurs. Toutefois, les organes de l'UE à Strasbourg et à Bruxelles ne parviendront pas à un accord immédiat sur le sujet, et le texte proposé fera l'objet d'une coordination avec la Commission européenne, les États membres et les députés européens, avant qu'un projet de loi final n'émerge de ces négociations.

En attendant, les représentants de l'industrie des technologies de l'information mettent en garde contre des règles trop strictes et des interdictions d'usage. Ils appellent à faire avancer le développement technologique de l'IA en Europe et dans le monde tout en élaborant un ensemble de règles pratiques pour son application. Ils craignent que l'interdiction de l'utilisation de l'IA ne pénalise l'économie européenne.

Source : www.lemondeinformatique.fr

→  Accéder à CHAT GPT en cliquant dessus